

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 29 et 30 avril 2020

CD20200429_52
id. 5083

Les 29 et 30 avril 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis en assemblée départementale par le moyen de la téléconférence en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020. Monsieur le Président Christian ASTRUC, a présidé la réunion à l'hôtel du Département.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE), M. BESIERS (pouvoir à M. BEQ), Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BERTELLI), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD), Mme JALAISE (pouvoir à Mme RIOLS), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Le Président a constaté que le quorum est atteint en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et que, par conséquent, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

I - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2020-2021

Le programme de travaux 2020-2021 comporte 65 opérations sur routes départementales, dont 6 seront réalisées en régie par l'unité d'exploitation et travaux en régie (UETR). Ces 65 opérations d'investissement sont programmées pour un montant de 15 070 000 €, réparti ainsi :

a) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises (annexe 1)

Le programme 2020-2021 se compose de 59 opérations pour un montant total de 15 000 000 €. Il se décline en 4 catégories d'opérations :

- la remise en état des chaussées hors agglomération, concerne 38 sections d'itinéraires qui n'ont pas été renforcées dans les précédents programmes ;

- la remise en état des chaussées en agglomération, concerne 8 sections où certaines communes sont prêtes à engager les aménagements de surface coordonnés avec nos opérations ;

- les opérations de sécurité, au nombre de 2, qui s'inscrivent dans la politique engagée par le Département pour l'amélioration de la sécurité routière, et notamment l'aménagement de carrefours ;

- la remise en état des ouvrages d'art : 11 opérations.

b) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental réalisées en régie par l'unité d'exploitation et travaux en régie (UETR) (annexe 2)

Dans les opérations programmées pour 2020-2021, Monsieur le Président propose de confier à l'UETR 6 opérations de protection d'obstacles fixes par la mise en place de glissières de sécurité et d'écrans motos. Le coût des fournitures nécessaires à ces opérations de sécurité s'élève à 35 000 €.

Pour évaluer les dépenses liées à ces 6 opérations, doivent aussi être considérés : le coût des salaires des agents qui réalisent ces travaux et l'amortissement du matériel, qui représentent à peu près 50% du montant global, évalué à 70 000 €.

II - LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

1 – Programme de réparation des ponts bowstrings :

La réparation des 7 ponts bowstrings sur le canal latéral à la Garonne sera terminée cette année, par la programmation des travaux du dernier ouvrage sur la RD 77 à Montbartier.

2 – Les itinéraires cyclables

La Vélo Voie Verte « Vallée du Tarn »

Lors du vote du budget primitif 2017, a été inscrit en autorisation de programme, l'aménagement en parcours cyclable de l'ancienne plate forme SNCF entre Bressols et la limite du département de la Haute-Garonne dans le cadre d'un programme triennal pour un montant de 1 200 000 €.

En 2018, l'aménagement de la section entre Bressols et Labastide Saint-Pierre a été réalisé pour un montant de 400 000 €.

En 2019, la section Labastide Saint-Pierre – Orgueil a été réalisée et mise en service avant l'été pour un même montant.

L'achèvement de l'itinéraire, entre Orgueil et le département de la Haute-Garonne est d'ores et déjà préparé et la réalisation de la couche de roulement est imminente pour un montant de 400 000 €.

L'intégralité de l'itinéraire sera en service au printemps 2020.

3 – Intempéries, réparation des dommages

a) Intempéries 2018

Les intempéries du 1^{er} semestre 2018, avec de forts volumes de précipitations, ont engendré des dégâts très importants au réseau routier départemental. Les territoires des subdivisions de Valence d'Agen et de Castelsarrasin ont été les plus affectés.

De nombreuses routes ont été interdites à la circulation momentanément, dont :

- la route départementale 813 entre Malause et Moissac,
- la route départementale 44 - Le Causé,
- la route départementale 86 E à Lachapelle,

Sur la route départementale n° 3 à Lavit-de-Lomagne, un rétrécissement de la chaussée a été nécessaire pour assurer la sécurité des usagers.

Pour ces 4 cas de figure, des études de sol ont été engagées pour déterminer les techniques de travaux les plus efficaces. Les travaux de remise en état sont terminés y compris pour la route départementale 813 à Boudou qui a été réouverte à la circulation début février.

b) Intempéries 2019-2020

A l'image de 2018, mais dans une moindre mesure, les intempéries de 2019 et de début 2020 ont provoqué des dommages conséquents à la voirie :

- route départementale 92 à Verlhac-Tescou,
- route départementale 959 à l'Honor-de-cos,
- route départementale 99 à Garganvillar,
- route départementale 953 à Saint-Loup et Espalais,
- route départementale 40 / route départementale 78 Lafrançaise

Une provision de 300 000 € est nécessaire pour procéder aux prochaines remises en état.

Il est proposé :

- d'adopter une autorisation au titre du programme 2020, de 300 000 €, afin de lancer les travaux de consolidation de ces routes départementales et de ratifier 200 000 € de crédits en 2020, le solde en 2021.

III – INVESTISSEMENTS DIVERS

1 - Acquisitions foncières

Les travaux de voirie prévoyant des dégagements de visibilité, des modifications de tracé, des reconstitutions de fossés notamment, nécessitent parfois l'acquisition de terrains privés situés en bordure des itinéraires traités.

Il convient de prévoir une autorisation de programme destinée aux prix de ventes, indemnités accessoires et le cas échéant, le rétablissement des clôtures, des haies et frais notariés au titre du programme 2020.

Le programme des études et acquisitions foncières pour 2020 est proposé en annexe 3.

2 - Investigations sur les ouvrages d'art

La surveillance réglementaire des ouvrages d'art, régulièrement assurée par les agents de la direction de l'aménagement et de la voirie et des subdivisions départementales, doit être complétée par des investigations faisant appel à des techniques spécialisées, telles que le contrôle des fondations par plongeurs et l'auscultation des superstructures à l'aide d'instruments de laboratoire.

3 - Acquisition de matériel de signalisation

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police, les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de 175 000 € s'avère nécessaire.

4 - Modernisation de l'éclairage public

La maîtrise des crédits de fonctionnement passe par un choix de consommation énergétique sobre et le remplacement des sources lumineuses consommatrices d'électricité.

Un programme de substitution des éclairages anciens par des dispositifs plus modernes et plus économes (leds) est proposé, à hauteur de 120 000 €, dont 50 000 € de crédits en 2020.

5 - Préservation des plantations d'alignement

La politique d'entretien et de préservation des plantations d'alignement est stabilisée depuis de nombreuses années.

Les abattages s'effectuent après analyse au cas par cas, notamment, vis-à-vis de l'état sanitaire des arbres.

En complément, les principes de la compensation à l'abattage sont désormais élaborés et il convient de traduire la volonté politique par une inscription budgétaire pérenne (replantation en régie ou à l'entreprise).

Cette nouvelle politique se traduit par la proposition d'inscription budgétaire d'une enveloppe de 30 000 € dont 20 000 € de crédits en 2020 (plantations par l'entreprise sur le budget d'investissement).

IV - CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER

Pour pérenniser le patrimoine routier départemental, il est nécessaire de consolider et de renforcer les crédits d'entretien des routes départementales.

Pour 2020, il est proposé de fixer à 2 885 000 € la dotation de crédits d'entretien routier répartie comme suit :

fournitures de voirie pour les subdivisions.....	220 000 €
fournitures de voirie pour travaux en régie par l'UETR	750 000 €
fournitures de voirie pour la viabilité hivernale.....	15 000 €
entretien et réparation par l'entreprise - courant	1 750 000 €
entretien et réparation par l'entreprise - hivernal	40 000 €
locations d'engins et modulaires.....	110 000 €

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

A – Le domaine routier

1 - L'entretien des chaussées

La rénovation des couches de roulement se poursuit cette année dans le cadre du programme d'investissement.

Cette année sont prises en compte les sections des routes départementales hors agglomération 2, 7, 17, 21, 28, 30, 34, 40, 45, 52, 56, 59, 64, 69, 71, 72b, 75, 79, 92, 108, 115, 200, 813, 927, 928, 958, 999.

Pour les autres sections en attente d'une programmation future, les dégradations les plus importantes seront traitées dans le cadre des crédits d'entretien (*annexe 4*).

Pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser le patrimoine routier départemental, des interventions diverses (reprises de chaussées, purges ponctuelles, poutres de rives) sont programmées dans le cadre de l'entretien courant.

2 - Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de la collectivité, permettent de pérenniser ce patrimoine.

3 - La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans, ramené à 2 ans pour les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie :

Année 2019 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (751 km).

Année 2020 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (1030 km).

Année 2021 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (751 km).

Année 2022 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (493 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non-traité dans l'année 2020 (610 km).

Les axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (1030 km) seront traités cette année (*annexe 5*).

B – Les dépendances

1 - L'entretien des dépendances vertes

L'entretien des accotements et talus au sein de nos subdivisions représente une part importante de l'activité.

Conscient des enjeux environnementaux, le Département s'est engagé à entretenir de façon raisonnée les abords des routes.

Garantir les meilleures conditions de sécurité routière tout en préservant au maximum la biodiversité de la faune et de la flore était l'objectif de ce dossier.

Le document d'organisation du fauchage et débroussaillage décline les dispositions prises par nos équipes sur le terrain pour intégrer le développement durable au cœur de l'entretien des accotements routiers et du paysage.

Les objectifs fixés sont pratiquement atteints. Les campagnes de fauchage sont beaucoup moins étalées dans le temps et le nombre de jours d'intervention a considérablement diminué.

Les dépenses de carburants ont été maîtrisées et la prise en compte de la protection des paysages est désormais au cœur des politiques d'entretien des dépendances vertes.

2 - L'écoulement des eaux

Le curage de fossés et le nettoyage d'aqueducs sont nécessaires à un bon écoulement des eaux de ruissellement. Un travail important, permettant notamment l'évacuation de feuilles mortes dans certains secteurs sensibles, est réalisé au sein de nos subdivisions. Un linéaire conséquent de fossés d'environ 150 kilomètres est ainsi traité chaque année.

Les demandes de compléments d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation, ce qui nécessite une planification des interventions sur plus d'un trimestre.

3 - L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien. Les diagnostics d'évolution de la résistance mécanique et de l'état sanitaire des plantations permettent d'établir les programmes d'entretien présenté en annexe 6.

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier, réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

C - La surveillance du réseau routier et la viabilité hivernale

Le Département a mis en place une veille téléphonique, en dehors des heures normales de service et hors période de viabilité hivernale, animée par un cadre d'astreinte et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes

d'intervention. Cette organisation mobilise 17 personnes (1 cadre de permanence, 4 techniciens, ou agents de maîtrise, et 12 adjoints techniques).

En 2019, 572 interventions hors heures de service ont été réalisées par les équipes d'astreinte dans le cadre du service continu et de la surveillance du réseau routier départemental (*annexe 7*).

Lors de la période qui s'étale de mi-décembre à début mars, le service hivernal assuré par les agents des subdivisions départementales, permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les effets du verglas et de la neige.

Un projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article est présenté en annexe 8.

Un amendement portant ajout, dans les opérations spécifiques, d'une étude d'impact sur la voirie départementale pour l'accès au camp militaire de Caylus est déposé par le groupe « Les Républicains ».

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid -19,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu l'article 49 du règlement intérieur relatif aux amendements,

Vu l'amendement déposé par Mmes Barèges, Ferrero et M. Albugues,

Après en avoir délibéré et procédé au vote au scrutin par appel nominal,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

1 / Vote de l'amendement portant l'ajout, dans les opérations spécifiques, sur l'étude de l'accès voirie au camp militaire de Caylus :

Résultat du vote :

- pour (adoption) : 30
- contre (rejet) : /
- abstention : /

L'amendement est adopté à l'unanimité

2/ Vote du rapport de Monsieur le Président amendé :

I - Programme de travaux « 2020-2021 » :

- Approuve au titre de la voirie départementale, la programmation des opérations d'investissement sur le réseau routier départemental telle que définie en annexes 1 et 2 pour un montant total de 15 070 000 € ;

II – Opérations spécifiques

- Prend acte, selon les modalités susvisées, de l'état d'exécution et d'avancement des opérations spécifiques suivantes concernant :
 - le programme de réparation des ponts bowstrings,
 - les itinéraires cyclables,
 - les réparations des dégâts sur le patrimoine routier départemental suite aux intempéries ;
- Adopte une autorisation de programme de 300 000 € et un crédit de paiement 2020 de 200 000 € et le solde en 2021 afin de procéder aux prochaines remises en état suite aux intempéries pour le programme 2019-2020 ;
- Décide de réaliser une étude d'impact relative à l'accès voirie au camp militaire de Caylus ;

III – Investissements divers

- Approuve, selon les modalités susvisées, des investissements divers envisagés liés :
 - la programmation des études et acquisitions foncières pour 2020 (annexe 3),
 - les investigations sur les ouvrages d’art,
 - les dotations en acquisition de matériel de signalisation avec une autorisation de programme de 175 000 € et l'inscription des crédits de paiement en 2020,
 - la modernisation de l’éclairage public avec une autorisation de programme de 120 000 €, dont 50 000 € de crédits en 2020 et le solde en 2021,
 - la préservation des plantations d’alignement avec une autorisation de programme de 30 000 € dont 20 000 € de crédits en 2020 et le solde en 2021 ;

IV – Crédits d’entretien routiers

- Décide de fixer à 2 885 000 € la dotation de crédits d’entretien routier répartie comme suit :

• fournitures de voirie pour les subdivisions.....	220 000 €
• fournitures de voirie pour travaux en régie par l'UETR	750 000 €
• fournitures de voirie pour la viabilité hivernale.....	15 000 €
• entretien et réparation par l'entreprise – courant.....	1 750 000 €
• entretien et réparation par l'entreprise – hivernal.....	40 000 €
• locations d'engins et modulaires.....	110 000 €
- Dit que les opérations du domaine routier relatives à l’entretien des chaussées, aux ouvrages d’art et à la signalisation horizontale seront réalisées conformément aux dispositions susvisées et selon les termes des annexes 4 et 5 ;
- Prend acte des conditions de réalisation des travaux d’entretien des dépendances vertes, de curage des fossés et de nettoyage des aqueducs, d’entretien des plantations d’alignement dont le programme est défini en annexe 6 ;
- Prend acte, selon les modalités susvisées, du suivi de la surveillance du réseau routier et de la viabilité hivernale (annexe 7) ainsi que de la mise en place d’une veille téléphonique, en dehors des heures normales et hors période de viabilité hivernale, animée par un cadre d’astreinte et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes d’intervention mobilisant 17 personnes (1 cadre de permanence, 4 techniciens ou agents de maîtrise, et 12 adjoints techniques) ;

- Approuve la répartition des crédits d'entretien ventilés par subdivision départementale et par article telle que présentée en annexe 8.

pour : 26

contre : 1

abstentions : 3

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC